

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

ACADEMIE DE LILLE

Rapport du jury

session 2016

SOMMAIRE

Epreuves écrites d'admissibilité

Epreuves écrites de Françaisp.4

Epreuves écrites de mathématiques.....p.6

Epreuves Orales d'admission

Oral 1

Sciences et technologie.....p.9

Histoire.....p.12

Géographie.....p.16

Histoire des arts.....p.18

Arts visuels.....p.23

Education musicale.....p.25

Enseignement moral et civique.....p.28

Oral 2, partie 1, E.P.S.....p.32

Oral 2, partie 2, connaissance du système éducatif français.....p.36

Le concours 2016 de recrutement des professeurs des écoles constituait la troisième session d'épreuves dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013.

Sur les 5079 candidats inscrits, 2473 (soit 48,69%) se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité.

1345 candidats ont été déclarés admissibles. Après étude et vérification des dossiers 14 rejets ont été prononcés.

- Concours externe public : 1140 admissibles pour 772 postes, 772 admis (+ 20 en liste complémentaire)

- Troisième concours public : 79 admissibles pour 18 postes, 18 admis (+ 5 en liste complémentaire)

- Concours externe privé : 126 admissibles pour 64 postes, 64 admis.

Epreuves écrites d'admissibilité

Epreuve écrite de français

Le sujet apparaît peu discriminant dans son ensemble. La dispersion des résultats montre une concentration des notes autour de la moyenne et peu de très bonnes copies. La gestion du temps est un paramètre important qui met encore beaucoup de candidats en difficulté, malgré une préparation au concours qui semble progresser.

Première partie : « Question relative aux textes proposés »

Le sujet

Le corpus était composé de cinq textes de genres et de siècles différents sur la thématique de la fraternité. La question était : « Selon les textes du corpus, qu'est-ce que la fraternité et comment la faire vivre ? »

Analyse des copies

Les correcteurs signalent que c'est la partie la mieux réussie de l'épreuve. Globalement les candidats semblent assez bien préparés à l'analyse et à la synthèse de documents. Cependant, la dimension historique de la fraternité a rarement été évoquée. Le texte de Victor Hugo a mis les candidats en difficulté, la nature métaphorique de ce texte n'a pas été comprise.

Les correcteurs ont sanctionné l'absence de plan structuré et les productions se limitant à une compilation de citations issues des textes. Les candidats ont parfois négligé la réponse aux deux parties de la question (définition et mise en œuvre du principe de fraternité). Il est attendu un guidage explicite du lecteur et une argumentation faisant progresser le raisonnement exposé.

Les lacunes en maîtrise de la langue sur cette partie 1 sont très souvent soulignées, elles ont été sanctionnées. Elles sont en relation avec des difficultés sur la deuxième partie du sujet.

Les liens avec les programmes (l'éducation morale et civique notamment) ou l'actualité ne sont réalisés que dans les très bonnes copies.

Deuxième partie : « Connaissance de la langue »

Le sujet

Les cinq exercices correspondaient aux attendus pour l'exercice du métier de professeur des écoles. La question portant sur une phrase issue du texte de Victor Hugo a mis les candidats en difficulté.

Analyse des copies

Une grande majorité des correcteurs signale que les candidats sont en grande difficulté sur cette épreuve de connaissance de la langue. Ils s'alarment quant à la capacité des candidats à enseigner la grammaire en élémentaire. Les questions concernant la périphrase verbale et la dérivation ne sont quasiment jamais réussies. Des candidats confondent imparfait, plus-que-parfait et passé composé.

L'exercice concernant le verbe « tapis » a donné lieu à de nombreuses réponses erronées (confusion verbe/nom, pas de prise en compte du contexte). Les deux relevés demandés (verbes et désignations de la foule) ont été réalisés mais l'interprétation (valeur, sens, effet produit) met les candidats en difficulté.

D'une manière générale, le barème favorisait, dans cette partie, les candidats qui avaient perçu le sens au-delà de la simple description et du relevé.

Troisième partie : « Analyse de supports d'enseignement »

Le sujet

Il portait sur l'école maternelle et, notamment sur la section de petits. Peu de points ont été attribués sur cette partie du sujet. Le jury a été vigilant à éviter que la connaissance des libellés des programmes ne l'emporte sur la connaissance de l'esprit des programmes et des missions de l'école maternelle.

Analyse des copies

Tous les correcteurs signalent une méconnaissance de la maternelle et surtout de la spécificité de la pédagogie des classes de PS. Les activités proposées sont rarement adaptées à l'âge des élèves, elles semblent insuffisamment construites sur une première connaissance du développement de l'enfant et de la compréhension des enjeux du programme de l'école maternelle. Le rôle de l'enseignant dans l'étayage apparaît dans quelques copies, mais ce n'est pas majoritaire. Les appuis sur des références théoriques ou la citation d'auteurs ou de chercheurs sont quasiment inexistantes.

Les propositions pédagogiques avancées par les candidats ne sont pas réalistes et traduisent une vision très réductrice de la pédagogie de l'école maternelle. La priorité accordée à l'enseignement du langage oral est peu prise en compte, certains candidats ont limité l'intérêt de la séance à un apprentissage de l'habillage. Certains candidats proposent également des activités sur fiche photocopiée pour de très jeunes élèves. Les correcteurs conseillent une lecture attentive de la partie 1 des nouveaux programmes de l'école maternelle et une meilleure appropriation des différentes modalités d'apprentissage décrites.

Cette partie interroge grandement les correcteurs qui s'étonnent de la médiocrité de sa réussite alors que le sujet de la maternelle était attendu (nouveaux programmes mis en œuvre cette année). La spécificité de la petite section explique en partie les difficultés éprouvées par les candidats. Certains correcteurs suggèrent qu'à l'avenir, cette partie de l'épreuve permette davantage aux candidats d'exprimer l'importance des continuités dans les pratiques tout au long du parcours de l'élève.

Conseils aux candidats concernant l'épreuve de français

Le jury favorise les copies qui traduisent une appropriation du sens et des enjeux au-delà d'une réussite technique. Il est attendu la démonstration de l'appropriation d'une certaine culture professionnelle concernant l'école maternelle et l'école élémentaire : connaissance des enjeux des programmes et des grandes évolutions, prise en compte de l'hétérogénéité des élèves dans les gestes professionnels, place du numérique, modalités d'apprentissage. Une première connaissance de références théoriques et de travaux récents de chercheurs permettrait aux candidats d'étayer leurs propos et de se positionner comme de futurs professionnels en mesure de se former tout au long de leur carrière.

Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de disposer d'une maîtrise de l'orthographe suffisante, cela est indispensable à l'exercice du métier.

Epreuve écrite de Mathématiques

Première partie

Problème portant sur une piscine

Ce problème comporte deux parties distinctes :

la première traite dans un premier temps de la détermination du volume d'un prisme à base trapézoïdale, par lecture graphique puis par calcul, et de son évolution en pourcentage. La lecture graphique est dans l'ensemble très bien réussie, l'aspect calculatoire est traité de façon très inégale, les points attribués à cette question sont équirépartis.

Dans un second temps, il s'agit d'optimiser un dallage autour de cette piscine. La notion mathématique sous-jacente est celle du PGCD et plus généralement de divisibilité. Les candidats s'y trouvent moins à l'aise, notamment sur le plan de la rigueur du raisonnement.

Deuxième partie

Exercice 1

Il s'agit ici de comparer deux arbres de calcul aboutissant au même résultat. Dès la première question les difficultés de calcul apparaissent, notamment en raison de l'utilisation de fractions. Le traitement algébrique demandé à la question 2 est en revanche correctement traité. C'est dans la rigueur du raisonnement et l'exhaustivité des solutions que se manifestent les difficultés pour la dernière question de cet exercice.

Exercice 2

Il s'agit ici d'un vrai-faux sur 3 questions portant sur le raisonnement logique sur la base de la connaissance du nombre et de propriétés calculatoires élémentaires. Plus d'un quart des candidats ont échoué à cet exercice. Outre la méconnaissance du résultat du produit de deux nombres inférieurs à 1, c'est la confusion entre « un contre-exemple infirme une proposition » (ce qui est juste) et « un exemple suffit à confirmer une proposition » (ce qui est faux) qui est sans doute à l'origine de ce score très faible.

Exercice 3

C'est la deuxième question de cet exercice de probabilité qui a posé problème aux candidats :

La réussite à la première question, qui est une lecture graphique, confirme que les candidats sont à l'aise dans cette démarche. En revanche, la deuxième question n'a été que rarement réussie, l'évolution de l'effectif total n'a pas été pris en compte.

Exercice 4

Pour cet exercice de géométrie, on observe une belle réussite : près de 30% des candidats ont très bien ou parfaitement réussi. Les connaissances mathématiques mis en jeu ici, théorèmes de Pythagore et de Thales, semblent maîtrisés.

Troisième partie

Les résultats pour cette troisième partie ont une répartition normale, la moyenne se situant à 7,75 point sur les 14 attribués.

Situation 1 :

Il s'agissait ici d'analyser l'utilisation de boîtes à compter en classe de moyenne section de maternelle. Les résultats montrent que les candidats ont finalement plutôt bien répondu. Certains correcteurs pointent chez les candidats une méconnaissance des programmes de l'école pré-élémentaire mais aussi une méconnaissance des enjeux du cycle 1 en ce qui concerne l'activité mathématique.

Situation 2

Il fallait ici analyser finement deux productions d'élèves sur un problème concret qu'on résout de façon arithmétique en élémentaire mais que le collège traite de façon algébrique en classe de troisième. Un nombre respectable de candidats a parfaitement réussi cet exercice. En revanche, il est arrivé que les candidats ne parviennent pas à comprendre la méthode de résolution des deux élèves, et particulièrement la deuxième méthode, ce qui est inquiétant quant à l'exercice futur du métier. On observe aussi que trop de candidats ont traité les questions 1b et 2b de façon algébrique, même en ayant eu une analyse convenable des productions, particulièrement de la première. Ceci confirme la fragilité chez certains candidats du raisonnement mathématique.

Situation 3

Cet exercice traite de la proportionnalité, et plus particulièrement des propriétés de linéarité qui y sont attachées. On observe ici que certains candidats mettent en avant des méthodes de résolution qui n'ont pas cours en élémentaire, comme par exemple le « produit en croix », qui n'est abordé qu'au collège.

Conclusion

Si certaines copies sont encore émaillées d'un vocabulaire didactique mal maîtrisé, la tendance au verbiage, surtout en ce qui concerne la dernière partie, s'estompe encore un peu plus cette année.

Certaines copies attestent d'ailleurs d'une très bonne qualité de préparation, notamment dans l'analyse des productions d'élèves.

Pour autant, le niveau global des candidats en mathématique est largement perfectible : Le sujet de cette année met en valeur les difficultés qu'éprouvent les candidats dans le domaine du raisonnement et de la logique. On observe trop souvent des candidats qui exhibent des exemples en guise de démonstration alors qu'à contrario ils peinent dans l'utilisation correcte du contre exemple.

Si la notion de proportionnalité est connue, ses propriétés le sont beaucoup moins.

Cette année encore des correcteurs regrettent une production mal présentée, à la graphie négligée et émaillée d'étalage de « blanc » ou de ratures grossières. Des critiques identiques concernent la qualité de l'orthographe et de la syntaxe, ce qui n'est guère acceptable pour de futurs enseignants. Cette tendance n'est pas générale, de nombreuses copies sont de très bonne facture sur ce point.

Les candidats gagneraient à prendre le temps de lire complètement et avec attention le sujet afin de répondre avec plus de pertinence et d'à-propos. On peut s'étonner par exemple du manque de recul lors de certaines réponses tout à fait absurdes. On ne peut que conseiller au candidats de faire preuve de bon sens afin de rester cohérents dans le traitement du sujet.

Enfin, bon nombre de ces reproches seraient caduques si les candidats prenaient le temps d'une relecture attentive.

Epreuves orales d'admission

Oral 1

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

La répartition des candidats sur les sept domaines est la suivante :

- Histoire des arts :64 candidats, soit 4,76 %
- Education musicale :72 candidats, soit 5,35 %
- Géographie :79 candidats, soit 5,87 %
- Arts visuels :104 candidats, soit 7,73 %
- Education morale et civique :176 candidats, soit 13,1 %
- Histoire :262 candidats, soit 19,48 %
- Sciences :588 candidats, soit 43,72 %

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

La répartition des sujets par cycles est variable :

- 23% de dossiers portent sur un sujet cycle 1 : (avec un choix à 62% sur le thème du vivant) pour une note moyenne de 29.82/60 soit inférieur à la moyenne.
- 13% des dossiers portent sur un sujet cycle 2 : (répartition entre 2 thèmes vivant et les objets) pour une note moyenne de 30.94/60
- 64% des dossiers portent sur un sujet cycle 3 : pour une note moyenne de 32.55/60.

On a pu se demander si certains candidats ne choisissent les sciences en maternelle, pensant que c'est simple, parce qu'ils ne sont pas issus d'une formation scientifique... C'est assez risqué s'ils révèlent une absence de maîtrise de concepts scientifiques de base, sur lesquels ils seront nécessairement interrogés.

L'épreuve

L'épreuve en deux parties est généralement anticipée par le candidat ; l'exposé respecte le temps imparti de 20 minutes. Peu de candidats utilisent un support : power-point ou affiches.

Exposé :

Généralement, le temps des 20 minutes est utilisé ; la connaissance des conditions de passation est connu. Il faut rappeler qu'il est souhaitable de se munir d'un exemplaire du dossier.

L'importance de la qualité de l'expression orale demande à être rappelée : attention aux liaisons, à la correction syntaxique.

Quelques candidats récitent à l'identique le contenu du dossier, certains le lisent plus ou moins laborieusement, ce qui est très pénalisant, mais la plupart font une présentation orale maîtrisée et préparée. Les documents agrandis (annexes par exemple) sont appréciés.

Les diaporamas sont peu utilisés mais dans l'ensemble bien clairs et aident à condition qu'ils ne paraphrasent pas l'exposé ; attention également au surplus de textes.

L'introduction, l'annonce du plan sont nécessaires. Les parties « fondements scientifiques », « transposition didactique » ou encore « développement de l'enfant » sont régulièrement oubliées, ou traitées en partie pour ne laisser la place qu'à une description du déroulé de la séquence et de quelques séances.

Les programmes et leur inscription dans la Loi de Refondation de l'École n'ont pas toujours été mentionnés ; on a vu quelques séquences hors programmes (séquence SVT du collège par exemple).

Les séances sont parfois simplement lues ou décrites sans mise à distance ou commentaire ; l'expérience de terrain est un atout qui permet au candidat de nourrir son analyse.

Une vigilance orthographique est fondamentale (même si on ne juge pas le dossier écrit) car les erreurs peuvent être questionnées, particulièrement dans des annexes qui reprennent des documents fournis aux élèves.

Entretien :

Les candidats doivent savoir que l'entretien sera l'occasion de tester leurs connaissances scientifiques et celle des programmes. Il est appréciable de connaître non seulement le programme du cycle concerné mais aussi les liens entre programmes des autres cycles (questions sur les continuités, progressivité...).

Il est important de rappeler que les « copiés – collés » sont très vite perceptibles et ne résistent pas longtemps dans l'entretien avec le jury.

Les annexes sont révélatrices de manques ou de qualités. Dans certaines annexes, des documents (photocopies de mauvaise qualité, copies d'évaluations indigentes...) sont à questionner.

Un grand nombre de dossiers semblent très formaté, avec des mentions courtes et non étayées. On a vu par exemple des candidats évoquer plus que rapidement Piaget, Vygotski, Bruner sans savoir ce qu'ils ont apporté, qui ils sont..., ou encore faire mention du conflit socio-cognitif ou du socio-constructivisme, de la présentation rituelle de l'évaluation, faire référence à la pensée inductive, hypothético-déductive... : il faut penser à savoir relier les fondements scientifiques avec des exemples simples.

La démarche dite d'investigation est souvent récitée, non maîtrisée et confondue avec des démarches autres ou des protocoles fixés. La démarche initiée par G. Charpak est souvent présentée comme LA démarche et elle est peu questionnée (la situation « déclenchante » peut paraître souvent superficielle ou éloignée de la construction du problème), ses enjeux restent encore flous, il y a des confusions dans ce qu'est une hypothèse et ce qu'est une question scientifique.

Certaines notions parfois transversales ne sont pas connues : exemple trier/classer/ranger ou encore différence entre dessin / schéma / modèle ; le candidat doit les maîtriser surtout s'il les évoque dans son dossier.

La question de l'écrit en sciences reste limitée au niveau de la trace écrite et n'interroge pas la spécificité des écrits à lire et produire, articulée aux apprentissages à développer. Les candidats ne questionnent pas toujours la complexité de lecture des documents donnés aux élèves (mélange de tableaux, textes, schémas, diagrammes...). Il s'agit souvent de « simples » photocopies de pages de manuels, une analyse critique est attendue. La différenciation reste parfois un concept assez confus et elle est peu reliée aux contenus des séances.

Les bibliographies et sitographies sont parfois absentes ou très courtes. Il n'y a pas toujours de réflexion sur la nature et la fiabilité des sources internet (pas de hiérarchie – différence entre sites institutionnels et site personnels).

HISTOIRE

Lors de cette session 2016, le jury a constaté avec satisfaction qu'un grand nombre de candidats avait tenu compte des conseils donnés dans les rapports des deux années précédentes. On ne saurait trop engager les candidats ayant échoué ainsi que les nouveaux candidats à suivre cette conduite. Cette année, le jury a notamment relevé un réel effort des composantes formelles de cette épreuve orale.

En tant que support de l'épreuve et bien qu'il ne fasse pas l'objet d'une évaluation du jury, le **dossier** est lu attentivement par la commission de jury avant l'épreuve. Aussi, les candidats doivent-ils bien prendre en compte que son contenu est une projection vers sa présentation et l'entretien qui en découle. Afin que le dossier support ne soit pas rédigé dans l'urgence, voire de simples « copier - coller » issus d'écrits mis en réseau, il est vivement conseillé aux candidats de ne pas attendre la proclamation des résultats d'admissibilité pour engager sa rédaction. Pour ces dossiers qui n'ont pas fait l'objet d'une préparation et d'une réflexion approfondie, la prestation orale qui en découle s'en trouve le plus souvent profondément affectée. Le jury rappelle qu'une séquence d'enseignement doit correspondre à un ensemble de séances articulées entre elles, logiques dans leur succession et qu'elle doit s'inscrire dans un cadre plus large (programmation, progression, socle commun).

Les meilleurs dossiers sont soignés, lisibles et articulent la dimension disciplinaire et les pratiques d'enseignement, sans oublier les questions relatives à l'évaluation et à la différenciation.

Lors de cette session, une part importante des dossiers a été accordée aux Gaulois et aux relations seigneurs - paysans dans le choix des thématiques. En revanche, à l'instar des deux sessions précédentes, il est notable que l'histoire du XIX^{ème} siècle tout comme l'enseignement des faits religieux soient sous-représentés.

Dans l'ensemble, les **exposés** sont bien préparés, clairs et équilibrés avec, quelquefois, une réelle maîtrise du sujet choisi. La présentation du travail réalisé qui implique une attitude de communication du candidat offre l'opportunité d'apporter un nouvel éclairage. Une présentation claire, vivante établit d'emblée un contact, à l'opposé d'une position de recul qui peut s'avérer préjudiciable pour la suite de l'entretien.

Les exposés les plus pertinents relèvent d'une très bonne capacité de synthèse, d'une bonne gestion du temps ainsi que d'un lien explicite entre la part scientifique et la partie didactique et pédagogique.

Les membres des commissions apprécient un exposé qui donne à voir une maîtrise du sujet traité et des connaissances scientifiques plus larges que celles mises en jeu directement dans le dossier et ne donne pas lieu de la part du candidat à une simple lecture ou récitation de son dossier. En faisant preuve d'aisance à l'oral, les meilleurs candidats ont su présenter un dossier structuré, organisé, aux fondements solides et maîtrisés. Ils ont su problématiser leur sujet, en saisir les enjeux et exposer leurs choix et les défendre voire éventuellement les modifier. Ces candidats ont également été en capacité de proposer une séquence pédagogique aux objectifs clairs qui permet une réelle construction des compétences visées chez les élèves en tenant compte des capacités des élèves et de leur développement.

Il est rappelé que le jury attend en effet une réflexion réaliste sur la place de la séquence dans la programmation, en termes de déroulement, de nombre d'heures ou de séances, mais aussi de notions et de capacités. Ces choix doivent être mis en relation avec les élèves et leurs possibles difficultés. Au reste, une séquence formelle, reposant uniquement sur une succession d'activités, amène inéluctablement les membres de la commission à douter des apprentissages effectifs chez les élèves.

Les meilleurs candidats ont proposé des démarches d'apprentissage pertinentes, permettant aux élèves de construire non seulement un savoir mais aussi des compétences, en reliant les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Une réelle prise en compte des élèves et de leurs éventuelles difficultés est valorisée par le jury.

Lors de l'**entretien**, les meilleurs candidats ont su écouter les questions du jury et percevoir les intentions bienveillantes de ses membres. Faisant preuve d'une posture professionnelle adaptée, dans un dialogue constructif avec les membres de la commission, ces candidats ont été capables de réfléchir et de compléter leur exposé en faisant preuve de bon sens et d'une bonne connaissance de l'école. Ils ont su anticiper des dispositifs de différenciation et d'évaluation progressive. En outre, ils sont parvenus à se détacher de leur dossier et, lorsque c'était nécessaire, ont su y apporter des éléments complémentaires ou critiques. En effet, ces bons candidats ont su nuancer leur point de vue, prendre du recul et parfois tirer de leur expérience des exemples pour étayer leurs réponses. Le jury a valorisé les candidats qui ont su articuler théorie et pratique, expliciter leur problématique et leurs choix pédagogiques, voire mettre en œuvre une analyse réflexive et proposer des ajustements lorsque la séquence avait été réalisée en classe.

Il est arrivé que des candidats ayant fait illusion lors de l'exposé ont révélé de graves lacunes lors de l'entretien. Un hiatus entre la présentation du dossier et le niveau réel de connaissance des

candidats sur la partie scientifique ne peut jouer en leur faveur. A l'inverse, des candidats plutôt décevants au cours de l'exposé se sont montrés capables de rectifier leurs erreurs voire de construire une argumentation en répondant avec à-propos aux membres de la commission.

Les différentes commissions ont été amenées à sanctionner les candidats dont les prestations ont laissé apparaître que les parties scientifiques n'étaient pas maîtrisées y compris celles présentées dans le dossier. Ont également été sanctionnées les insuffisances disciplinaires mettant en doute la capacité du candidat à enseigner les notions au programme, les séquences pédagogiques inadaptées dans leur conception, leurs contenus, leurs modalités ainsi qu'une connaissance très incomplète des programmes ou du socle commun et une argumentation insuffisante voire une incapacité à entrer en dialogue avec le jury.

Certains aspects fondamentaux de l'enseignement mériteraient un positionnement plus affirmé de la part des candidats. Ainsi, la place de l'oral et de l'écrit, la place du récit, la supervision magistrale des traces écrites, la progressivité des apprentissages, la question de la mémorisation des apprentissages sont autant d'exemples auquel le candidat devrait avoir réfléchi dans une perspective de mise en situation professionnelle.

Par ailleurs, si la différenciation pédagogique est souvent citée par les candidats, chez nombre d'entre eux sa mise en œuvre n'est pas très claire. Le plus souvent, la différenciation est essentiellement conçue en fin de séquence, après une évaluation sommative et se limite à une différenciation des tâches pour les élèves les plus lents, sans considération pour d'autres paramètres tels que les ressources disponibles, les rôles et les aides possibles. En respectant cette simple logique d'allègement de la tâche, ces élèves n'exercent que des compétences de bas niveau.

Quant aux nouvelles technologies, elles sont peu exploitées dans les séquences proposées par les candidats qui très souvent montrent une difficulté à identifier la plus-value pédagogique apportée par cet outil au service de la pédagogie.

Le jury rappelle que l'usage du manuel et des documents (sources, supports informatifs didactisés...) dans l'enseignement de l'histoire est également à réfléchir par les candidats afin d'anticiper les questions du jury. Ce dernier prête une attention toute particulière au choix des documents et à leur exploitation scientifique et pédagogique.

Les membres des différentes commissions ont également été sensibles au niveau de langue et rappellent qu'en histoire, l'usage du futur et du futur proche, aggravé par la liaison fautive « *va-t-être* », est à proscrire.

De plus, si le jury n'attend pas des candidats qu'ils aient une connaissance exhaustive du sujet, le jury est en droit d'attendre que ces candidats aient néanmoins une connaissance qui s'étende au-delà de ce qui est présenté dans l'exposé. Aussi, les questions du jury ont pu amener les candidats à préciser certains aspects de la question traitée. Il est en effet inadmissible qu'un candidat puisse employer des termes ou des notions qu'il ne sait pas définir. Or certains candidats se trouvent soudainement silencieux lorsqu'on leur demande ce que signifie un terme un peu technique qu'ils ont pourtant utilisé lors de leur exposé. Rappelons que les questions du jury ne sont pas destinées à piéger le candidat mais que, d'une part elles permettent d'évaluer ses connaissances et que, d'autre part elles visent à l'aider à clarifier sa pensée, à nuancer son propos et à le corriger si nécessaire.

Par ailleurs, le jury rappelle qu'il est nécessaire que l'ensemble du programme d'histoire soit maîtrisé. Les candidats doivent être capables de ne pas faire de contresens majeur sur une période historique autre que celle choisie dans le dossier. La spécialisation de quelques candidats sur une période, un sujet, un personnage ou un événement ne doit pas occulter l'ensemble des périodes historiques.

Il est à noter également que les prestations les plus valorisées ont été celles dans lesquelles le candidat a manifesté également une capacité à assumer ses choix, notamment en se référant à ses connaissances sur le développement de l'enfant ainsi qu'une aptitude à envisager sereinement la polyvalence de l'enseignant du premier degré et l'interdisciplinarité. En effet, bien que s'agissant d'une épreuve à dimension disciplinaire, le candidat est également évalué sur sa capacité à tisser des liens entre les différentes disciplines.

Enfin, si les questions des membres du jury sont, pour partie, axées sur des connaissances, elles ne s'y limitent pas. Les questions posées sont le plus souvent ouvertes et permettent aux candidats de justifier leurs choix pédagogiques et didactiques et d'appréhender leur représentation des finalités et des valeurs de l'école.

GEOGRAPHIE

Dans les programmes de 2008, la géographie apparaît dans les instructions officielles à partir du CE2. Il n'est donc pas surprenant que plus de 88 % des dossiers aient porté à nouveau sur le cycle 3. Quatre dossiers ont présentés pour le cycle 1 et cinq pour le cycle 2.

Généralement, les candidats adoptent une posture en conformité avec les attentes et le jury a repéré de bonnes compétences de communication. Le niveau de langue est apparu le plus souvent adapté. Cependant, des dossiers trop nombreux comportent des fautes d'orthographe et de syntaxe.

Néanmoins, les dossiers sont le plus souvent correctement rédigés et organisés : sommaire, synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu puis description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière et placés en annexe, conclusion, bibliographie. Cependant, des maladresses de forme sont repérées : absence de sommaire, de pagination ou d'annexes présentant les documents utilisés et bibliographie limitée à des références de site. Les bibliographies gagnent à être complétées par des travaux universitaires. Si les dossiers comportent deux parties, on peut noter chez la majorité des candidats en difficulté,

- une peine à problématiser la thématique choisie et à répondre réellement au sujet énoncé.
- Le niveau des savoirs disciplinaires se limite, pour la partie exposant les connaissances théoriques, à celui à enseigner aux élèves, sans approfondissement des notions traitées (exemples : un centre tertiaire, le milieu rural,...)
- Pour la seconde partie du dossier, les concepts pédagogiques sont fréquemment absents et peu en prise avec les réalités d'une classe. La séquence n'est pas contextualisée dans un parcours progressif des apprentissages. Les dispositifs de différenciation et l'évaluation dans le processus d'apprentissage sont particulièrement traités de manière insuffisante. Il n'y a pas toujours adéquation des propositions de mise en œuvre avec l'année de cycle choisie. Trop rarement, la séquence présentée a été mise en œuvre.
- Les documents figurant en annexe demeurent encore trop souvent critiquables, non référencés et non hiérarchisés. De plus, ils se sont réduits parfois à des liens internet. Le choix des documents doit être l'objet d'une attention toute particulière.

Sauf exception, le dossier est présenté lors de l'exposé et le jury relève une technique le plus souvent maîtrisée. L'exposé est vivant, rythmé, équilibré et tient dans le temps imparti. Mais pour certains candidats, il apparaît en net décalage avec l'écrit de qualité du dossier. Encore trop fréquemment, une confusion entre la partie exposant les connaissances scientifiques liées à la

discipline et les connaissances en sciences de l'éducation est relevée. Il arrive également que les supports de présentation prévus n'aient pas été intégrés dans le dossier. Si un diaporama est présenté, il doit impérativement faire partie des annexes du dossier, et le candidat tentera de minimiser le temps d'installation inclus dans le temps de prestation. Par ailleurs, l'entrée « géographique » doit être privilégiée pour le dossier et l'exposé.

L'entretien accroît les écarts. Les bons candidats, en interaction avec les membres du jury, savent enrichir leurs propos, s'éloigner du contenu préparé, exploiter le questionnement, raisonner, préciser pour apporter des modifications à leurs propositions. Pour les candidats en difficulté, très souvent, l'entretien ne leur permet pas d'élever le niveau de l'exposé. Le vocabulaire, notamment scientifique, s'avère souvent approximatif et la rigueur des propos peu conforme aux attentes. Les réponses rapides témoignent d'une gêne à expliciter les choix ou à faire évoluer les démarches retenues. Certains candidats restent sur leurs propositions, malgré l'étayage parfois important apporté par les membres du jury. Souvent, un manque de connaissances et de culture générale ne permet pas aux candidats de s'éloigner du contenu proposé. De même, les candidats doivent faire preuve de curiosité pour les autres disciplines et les autres cycles que ceux mentionnés dans le dossier, et témoigner d'une connaissance du métier de la maternelle au collègue.

Enfin, une connaissance suffisante des textes et de leurs enjeux est souhaitée. Ainsi, en est-il pour les programmes de l'école, le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la Loi de la refondation de l'École, les évolutions des cycles et de l'éducation prioritaire.

HISTOIRE DES ARTS

Les candidats ayant choisi l'option « Histoire des Arts » ont, pour la grande majorité, préparé l'épreuve avec sérieux. Toutefois, certains semblent avoir choisi cette option par défaut et se trouvent rapidement en difficulté lors du déroulement de l'épreuve.

On note toujours une grande difficulté, pour nombre de candidats, à se situer pleinement dans les attentes officielles de cet enseignement, même si une amélioration est à constater.

Le jury note des hésitations et confusions dans la différenciation qu'il convient de faire entre l'histoire des arts et l'histoire de l'art. Seule la première figure au programme de l'école primaire et la finalité de ces deux disciplines est différente.

Certains dossiers sont essentiellement centrés sur un fait ou d'une période historique (on se situe alors plus dans l'option « Histoire »), d'autres sur l'étude d'un artiste ou d'un mouvement artistique (on se situe alors plus dans l'option « Arts visuels » ou « Éducation musicale »).

Les textes officiels précisent : « *L'histoire des arts en relation avec les autres enseignements aide les élèves à se situer parmi les productions artistiques de l'humanité et les différentes cultures considérées dans le temps et dans l'espace.* »

« L'histoire des arts porte à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ; ces œuvres leur sont présentées en relation avec une époque, une aire géographique (sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie), une forme d'expression (dessin, peinture, sculpture, architecture, arts appliqués, musique, danse, cinéma) et le cas échéant une technique (huile sur toile, gravure...), un artisanat ou une activité créatrice vivante (Cf. Programmes d'enseignement de l'école primaire – 2008).

Il est difficile de traiter d'un sujet d'Histoire des Arts dans un niveau d'enseignement où la structuration de l'espace et du temps n'est pas encore maîtrisée par les élèves. L'artisanat, les techniques ou l'activité créatrice humaine ne sont pas les entrées les plus confortables et aisées.

À l'école élémentaire, l'enseignement de l'histoire des arts implique la conjonction de plusieurs champs de connaissances. Il est fondé sur une approche pluridisciplinaire, transversale et contextualisée des œuvres d'art. Il importe ici que les candidats soient au clair avec ces différentes approches et sachent définir ce qui relève de chacun des concepts suivants : pluridisciplinarité, interdisciplinarité, transdisciplinarité, transversalité. L'articulation de l'histoire des arts avec les autres disciplines reste encore difficile à appréhender pour bon nombre des candidats.

Il est recommandé aux candidats qui présentent l'épreuve de disposer d'un bon niveau de culture générale : des repères culturels et historiques sont souvent demandés à titre d'illustrations complémentaires, des références historiques et géographies sont attendues.

De même, il est nécessaire de maîtriser à minima les grands repères de l'histoire du système éducatif français et d'en avoir une analyse prospective et réfléchie.

Le jury a fortement apprécié et valorisé le choix de sujets originaux quand ceux-ci étaient pleinement maîtrisés. Certains sujets très exploités tels « Les arts dans le règne de Louis XIV », « Les arts et la

société de consommation », « Les arts au Moyen âge », « La Grande Guerre à travers les arts » ont un traitement qui reste souvent trop général.

Les dossiers :

Les dossiers ont majoritairement gagné en lisibilité et en présentation. La pagination est devenue de rigueur, ce qui facilite la navigation dans le dossier lors des références faites à celui-ci. Il est impératif de veiller à l'orthographe et à la syntaxe qui, lorsqu'elles sont très approximatives, desservent le candidat.

Le jury conseille toujours des intitulés courts, qui mentionnent à la fois le domaine artistique choisi et le niveau de la classe. Exemples : *Les arts du cirque en cycle 2*, *La gare de Roubaix en C.E.2*, *Les arts comme reflet de la société de consommation en cours moyen*.

Le jury recommande d'éviter le « copié-collé » de ressources puisées sur internet, voire de dossiers complets. Ces recours sont facilement repérables et ne témoignent pas d'une maîtrise du sujet ou d'un investissement dans la préparation de l'épreuve.

Il est également recommandé, dans le cas de préparation commune à deux candidats, de veiller à présenter des dossiers personnalisés.

Des candidats font le choix de supports numériques sous forme de CD-Rom ou de clé USB. Ces supports permettent d'annexer les reproductions des œuvres citées dans le corps du dossier et agrémenter tant le dossier que sa présentation. Le jury recommande toutefois aux candidats de s'assurer de la lisibilité de ces documents, de veiller à la qualité de l'enregistrement des fichiers et à la compatibilité des fichiers entre différents ordinateurs (il n'a pas été possible au jury d'en visionner certains).

Les annonces d'un plan et d'une conclusion (bilan et perspectives) ont été appréciées par le jury qui a reconnu ainsi l'attention du candidat à présenter un dossier structuré.

Les apports théoriques:

Le jury a noté une meilleure adaptation des apports disciplinaires par rapport au sujet traité.

L'apport théorique doit viser prioritairement à soutenir, éclairer, expliciter et justifier la partie pédagogique. Il est souhaitable que le candidat témoigne d'une maîtrise du sujet ou du thème choisi et en fasse la preuve par une pleine appropriation d'un socle de connaissances solides qu'il est capable de restituer par écrit, sans en faire un exposé trop technique et peu accessible. Il s'agit prioritairement de témoigner d'une bonne contextualisation du sujet traité.

On note, dans les dossiers, peu de référence à des ouvrages ou sources de référence. Ces apports peuvent témoigner d'une recherche, d'une analyse critique qui motive ou explicite le choix du sujet. Ils peuvent mettre en perspective la partie pédagogique et s'avérer utiles dans la réflexion sur la préparation des séances d'enseignement.

De très bons candidats convoquent des pédagogues et didacticiens pour éclairer leur démarche. Une bonne maîtrise de ces références est toutefois souhaitée pour être un atout dans l'épreuve.

Les concepts fondamentaux de psychologie de l'enfant constituent également un support intéressant pour contextualiser le dossier, mais peuvent demeurer confus chez certains candidats lors de l'entretien. Il est pourtant important qu'un futur professeur des écoles tienne compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement (compétences du référentiel).

De façon générale, la complémentarité des apports théoriques disciplinaires, lorsqu'elle est bien maîtrisée, a fortement été appréciée par le jury, car elle met déjà en évidence la compréhension de la dimension pluridisciplinaire et transversale de la spécificité de l'option.

La partie pédagogique :

Il est souhaitable de cerner une problématique qui permette au jury de comprendre les objectifs poursuivis par le candidat : pourquoi cette séquence ? Quel en est le projet ? Quels sont les enjeux de la démarche mise en œuvre ?

L'histoire des arts nécessite un minimum de connaissances autour des variables pédagogiques en arts visuels à savoir :

- Le SMOG (Support – Médium – Outil – Geste)
- Le RITA (Reproduire – Isoler – Transformer – Associer).

Le jury encourage ici la consultation des deux sites web de l'académie de Lille. Ces sites permettront aux candidats de connaître les outils départementaux mis à la disposition des enseignants pour l'enseignement de l'histoire des arts. Il invite par ailleurs les candidats à prendre une certaine distance avec les sites non officiels dont certains peuvent proposer des connaissances, démarches ou support erronés ou inappropriés. Une vigilance est donc de mise.

Le jury recommande, dans la partie pédagogique, de veiller à la cohérence des activités présentées avec les attendus des programmes dans l'ensemble des disciplines. Exemple : les dossiers situés au cycle 1 maternelle voire au cycle 2 limitent le plus souvent l'exploitation de la thématique ou de la problématique abordée à la rencontre sensible avec l'œuvre et à une pratique artistique souvent modélisée (« A la manière de ») ou la mise en relation avec les faits historiques. Les activités autour des dates (situer une œuvre, comparer des périodes, ordonner chronologiquement etc..) sont difficiles avant le C.E.2, les nombres supérieurs à mille n'étant pas maîtrisés au C.P. et au C.E.1.

Une certaine distance, voire une analyse critique est souhaitée quant aux fiches que l'on trouve dans certains manuels ou sur le web. Le jury recommande aussi aux candidats de songer que les séances présentées s'adressent à des élèves de primaire et que la quantité de supports écrits proposés peut être un frein considérable pour ceux dont les compétences de lecteur peuvent encore être fragiles. De même, les candidats présentent souvent le traitement d'un document par l'intermédiaire de questionnaires de compréhension. Ces activités renvoient à la maîtrise de compétences en lecture et rédaction, or, l'histoire des arts doit contribuer à favoriser l'implication de tous les élèves et créer ainsi une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Peu de séquences présentées sont problématisées (la démarche est le plus souvent analytique). La situation d'apprentissage de début de séquence n'engage pas suffisamment les élèves et ne favorise pas leur mise en questionnement, ni la perspective de recherches associées.

Le jury précise que la séquence d'Histoire des Arts n'est pas constituée de séances de différentes disciplines regroupées (lecture, arts visuels ou écoute musicale, histoire...): cette remarque renvoie notamment à la non maîtrise des concepts de pluridisciplinarité, interdisciplinarité et transdisciplinarité.

L'exposé :

La plupart des candidats ont pleinement maîtrisé le temps qui leur était imparti pour l'exposé. L'usage d'un chronomètre ou d'une montre facilite cette gestion et permet notamment d'équilibrer au mieux les deux temps de l'exposé.

Des candidats restent encore trop attachés à leur dossier et en font une simple relecture. Le jury attend un développement, puisqu'il a lu le dossier au préalable. Les aptitudes des candidats à présenter leur travail avec aisance, en apportant des éléments complémentaires, ont été valorisées.

Le jury a apprécié les présentations contextualisées et étoffées (justification des choix, contexte, intérêt ou motivation pour le sujet...). Les candidats ayant cherché à « faire vivre » leur allocution sans pour autant la théâtraliser ont été remarqués.

Certains candidats ont appris leur présentation par cœur et peuvent se trouver bloqués par des trous de mémoire dus au stress de l'épreuve ou à des perturbations dues à une omission d'un point de leur présentation. Ils perdent alors le fil de leur propos et sont en difficulté pour en maintenir la cohérence ou la suite logique.

Une vigilance est à porter sur la qualité de l'expression orale et particulièrement sur la maîtrise de la conjugaison, les tics de langage, le débit de parole (ne pas parler trop bas ou trop rapidement, maîtriser la gestuelle pour ne pas parasiter la prestation, regarder les membres du jury). Le jury a déploré chez certains candidats de sévères lacunes en maîtrise de la langue ce qui est problématique pour de futurs enseignants.

Le jury a remarqué une bonne gestion de la situation de stress dans lequel se trouvent les candidats, dont la majorité avait anticipé les conditions de passation de l'épreuve.

Quelques candidats ont apporté un agrandissement des œuvres du dossier, ce qui a facilité la communication avec les membres du jury. D'autres avaient préparé des supports de présentation, ce qui peut être apprécié (mais qui a, aussi, embarrassé le candidat : non maîtrise des supports, temps d'installation trop long).

L'utilisation de l'écran de l'ordinateur portable a du sens uniquement s'il améliore la visibilité des œuvres présentées. Bien veiller à ce que ces œuvres figurent dans le dossier. D'excellents diaporamas ont été conçus par certains candidats et ont valorisé l'exposé, cependant le jury recommande une utilisation de ce support qui distancie leur présentation. Le diaporama, s'il est lu, a peu d'utilité.

Des supports vidéos de très courte durée ont permis une illustration claire de l'exposé et ont pu être appréciés. Songer que l'installation du matériel est parfois problématique et qu'il convient de la simplifier au maximum (éviter ici les projections par vidéoprojecteur qui restent complexes à utiliser et dont le résultat n'est pas garanti).

Attention à une juste distance attendue, avec les membres du jury, ou aux formes d'exposé inappropriées. L'épreuve ne se réduit pas à un échange informel sur le sujet. Le jury n'attend pas du candidat qu'il mette en avant ses qualités mais qu'il en fasse la preuve par le contenu et la forme de sa prestation.

Le jury a pu remarquer un bon équilibre entre la partie sur les concepts didactiques et la présentation de la séquence. Des candidats ont souvent valorisé une ou deux séances en particulier, ce qui est appréciable. Il est néanmoins attendu que le choix de la séance soit correctement justifié.

L'attention de certains candidats à rendre explicites, pour les élèves, les objectifs poursuivis, à justifier des étapes de la construction des apprentissages a été très appréciée. Le jury a remarqué les candidats qui ont su témoigner de leur faculté à cibler ce qu'ils attendaient des élèves à l'issue de la séquence ou des séances développées.

Il n'y a donc pas eu – ou très peu – d'analyse réflexive ou d'analyse critique. Sachant que cela n'est pas toujours possible, le jury a pu toutefois regretter que beaucoup candidats n'aient pas eu la possibilité de tester (ou faire tester) leur séquence.

Quelques candidats ont pu cependant proposer des réajustements de leur démarche, ou ont formulé des interrogations sur certains points de leur séquence. Cela a été fortement apprécié, car le candidat a pu ainsi valoriser sa capacité à questionner sa pratique et à proposer des alternatives.

Presque tous les candidats ont veillé à inscrire leur action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif : les programmes officiels, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sont, dans l'ensemble et globalement connus. Des lacunes certaines ont pu être constatées sur la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (rarement citée ni dans le dossier ou l'exposé).

La nouvelle organisation du temps scolaire permet une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire. Les élèves vont accéder ainsi à des activités sportives, culturelles et artistiques. Une réflexion est à mener sur le projet éducatif territorial (P.E.d.T), qui organise des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

La question de l'évaluation des élèves a été souvent problématique pour les candidats. Si la connaissance des différentes formes d'évaluation est mesurable, la perspective d'une mise en pratique est hasardeuse. La question de la formalisation d'une trace place souvent les candidats en difficulté. Le jury note ici des connaissances sur la formalisation et la mise en œuvre du P.E.A.C trop limitée (méconnaissance du décret et du guide). Les candidats n'ont pas porté leur réflexion sur la personnalisation que doivent revêtir les outils de l'élève (frises, fiches, classeurs, cahier d'histoire des arts).

Enfin, le jury a tout particulièrement apprécié les candidats qui ont pu ouvrir des perspectives de réflexion sur l'intérêt de la discipline, la compréhension du monde et des sociétés qu'elle peut permettre, les enjeux de la culture humaniste, la transmission et le partage des principes de la vie démocratique ainsi des valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations par opposition à toute forme de censure et de dogmatisme.

ARTS VISUELS

D'une manière générale, les modalités de l'épreuve sont connues, même si quelques-unes nécessitent des éclaircissements, notamment au niveau de la présence d'éléments non contenus dans le dossier et qui sont présentés dans un diaporama ou sous la forme de productions d'élèves.

La présentation générale (posture, marques de politesse, habillement), de l'ensemble des candidats atteste d'une première projection dans le métier de professeur.

L'exposé et les capacités de communication

L'exposé a toujours été préparé. Les candidats maîtrisent en règle générale leur stress et font des efforts pour être entendus de manière agréable.

Les membres de la commission ont été sensibles à une maîtrise satisfaisante de la langue, à la fluidité du discours mais aussi à la précision du vocabulaire spécifique des arts visuels, et à l'indication de l'origine des sources. La connaissance des termes des programmes officiels dans le domaine des arts visuels est attendue (à titre d'exemple, l'intitulé du domaine concerné dans les programmes de maternelle relève d'un minima).

Il apparaît que l'appui sur un diaporama peut constituer une plus-value, notamment pour présenter des œuvres de références ou réalisées par des enfants : cela nécessite cependant que le candidat veille à ce que son contenu soit conçu *en complémentarité* du discours oral.

Les meilleures prestations sont celles qui ont trouvé un juste équilibre entre l'explicitation précise du sujet, la mise en liens de contenus scientifiques et d'une séquence d'apprentissage, et la prise de recul avec le dossier (en quoi la réflexion a évolué entre son écriture et l'épreuve orale).

La maîtrise des savoirs disciplinaires, des concepts scientifiques et des exigences du socle

D'une manière générale, les candidats ne font pas montre d'une connaissance approfondie des œuvres, artistes, mouvements et lieux culturels ayant un rayonnement à l'échelle locale ou mondiale (peu de candidats, après avoir cité un musée qu'ils apprécient, se montrent capables de citer une œuvre exposée dans celui-ci). Souvent, les œuvres présentées comme des références sont insuffisamment analysées, et notamment en fonction de leurs caractéristiques plastiques (donner le titre de l'œuvre, nommer son auteur, et la rattacher à un mouvement ne suffit pas).

Par ailleurs, un nombre significatif de candidats éprouve des difficultés à cerner les enjeux entre rencontres et pratiques dans le cadre des arts visuels. Les pratiques sont uniquement présentées comme des moyens d'accéder à des connaissances qui relèveront plus de l'histoire des arts : cela se fait alors au détriment de la définition des compétences mobilisées lors de ces pratiques dans le champs des arts visuels ; la conception de l'expérimentation et de la création n'est alors qu'insuffisamment exposée, voire évoquée.

Enfin, plusieurs travers n'ont pas permis aux candidats de réussir l'épreuve comme ils pouvaient l'espérer :

- une difficulté à cerner les concepts « scientifiques » : ces concepts ne renvoient pas aux sciences mais aux données de la recherche (par exemple, ce qui est attendu sur un sujet portant sur le cinéma, ce sont *des éléments de didactique* et non des éléments relatifs aux techniques de fabrication d'un film).
- une difficulté à gérer la compatibilité du principe de neutralité (philosophique, religieuse, commerciale) avec la présentation d'œuvres du patrimoine. Cette difficulté a engendré des contre-sens ou des aberrations au niveau de leur interprétation : par exemple, à propos de la représentation d'une mise au tombeau, une candidate se refuse de parler de Jésus, mais décrit un homme qui serait « peut-être mort d'une maladie ».

La maîtrise des concepts pédagogiques et didactiques

Les candidats ayant réussi leur prestation sont ceux qui ont réussi à expliciter clairement une démarche en conformité avec les programmes, ce qui leur a ainsi permis de définir précisément le rôle qu'ils auront à jouer en tant que professeur des écoles auprès des élèves pour développer leurs apprentissages.

Dans ce sens, il apparaît qu'une démarche mise effectivement en œuvre dans une classe peut constituer une plus-value à partir du moment où elle a été mise à distance et analysée avec rigueur et précision. Le simple récit de ce qui a été fait ne présente en soi qu'un intérêt relatif.

De manière générale, la démarche est insuffisamment questionnée ; à titre d'exemple, beaucoup de candidats se contentent de proposer des séquences où il suffit de s'approprier une technique rencontrée dans une œuvre pour pratiquer : cela revient donc à dessiner, coller, peindre... « à la manière de ». La problématisation auprès des élèves est alors peu pensée, voire inexistante. Les expérimentations nécessaires pour évaluer les effets produits par les différents choix plastiques, en fonction d'une intention qui s'affirme peu à peu, sont sous évaluées.

La nécessité de rencontres multiples, régulières et parallèles aux productions, est trop peu perçue.

Enfin, une majorité de candidats ne parvient ni à évaluer les productions enfantines - mais alors comment organiser une progressivité de la complexité des tâches ? - ni à évaluer les compétences développées chez les élèves. Les propos sont très généraux lorsqu'il s'agit de le faire et ne renvoient pas à des critères objectifs. Cela amène parfois une focalisation sur la production au détriment du regard que doit avoir le professeur sur l'action de ses élèves.

En conclusion

Choisir l'option « arts visuels » nécessite de s'interroger sur le sens des arts à l'école, sur les démarches possibles pour le servir, en conformité aux exigences des programmes et du socle.

A partir du moment où ce questionnement a été authentique, même si des confusions sont apparues, l'épreuve a été globalement réussie, puisqu'elle a permis aux candidats de progresser dans leur réflexion en s'appuyant sur les propositions des membres de la commission.

EDUCATION MUSICALE

Le dossier

Un dossier sur deux, environ, concerne le cycle 3 (45%), 23 % concernent le cycle 2 (CP-CE1) et 32 % l'école maternelle. Les dossiers portant sur l'école maternelle concernent, pour la très grande majorité, la GS.

Le jury relève une volonté des candidats de cibler le sujet de leur dossier sur un domaine précis (l'écoute, les rythmes, un/des instrument(s), la voix). Seuls 24% des sujets portent principalement sur le chant.

De rares candidats ont construit des séquences où la musique n'est pas la discipline principale. Ainsi, des séquences de maîtrise de la langue (écriture poétique) sont présentées comme un « projet d'écriture de chanson ».

Le jury tient à rappeler que l'éducation musicale s'appuie sur des pratiques concernant :

- la voix : apprentissage d'un répertoire de comptines et de chansons. Les pratiques vocales peuvent s'enrichir de jeux rythmiques sur des formules simples joués sur des objets sonores appropriés,
- l'écoute : les paramètres du son (timbre, intensité, durée et hauteur),
- le rythme et le tempo.

Le chant doit rester au coeur de l'éducation musicale. Ainsi, les membres du jury restent circonspects face à un candidat qui propose l'apprentissage d'un chant, qui le présente mais qui ne le connaît pas réellement : ne connaît pas les paroles, ne sait pas le chanter et ne connaît pas ses difficultés spécifiques. Il lui est alors extrêmement difficile de se projeter et d'anticiper sur les difficultés que pourront rencontrer les élèves lors de l'apprentissage.

Sur la forme, les dossiers sont de bonne facture et se présentent généralement en deux parties : une partie scientifique et une partie pédagogique. Dans leur très grande majorité, les dossiers sont accompagnés d'un CD, d'un DVD ou d'une clé USB. Ces supports aident à la compréhension du dossier et sont donc appréciés du jury.

Toutefois, les sources de bandes sonores n'ont pas été systématiquement citées, quelques-unes sont inadaptées pour l'apprentissage du chant à l'école.

Les autres pièces jointes sont toujours en adéquation avec le sujet du dossier.

- Le jury a apprécié également les dossiers dans lesquels la partie scientifique était en lien avec la partie pédagogique mais s'est interrogé sur la pertinence de faire figurer la bibliographie quasi exhaustive d'un compositeur ou encore une partie très théorique que le candidat n'exploite pas et ne peut pas exploiter avec les élèves.

* Il a regretté que les candidats soient peu nombreux à avoir expérimenté l'unité d'apprentissage dans une classe. Il est alors moins aisé, durant l'entretien, d'échanger sur les comportements des élèves, sur les difficultés, sur les observables, et pour le candidat de se projeter dans le métier.

* Le jury s'étonne que les candidats priorisent, dans leur bibliographie et leur sitographie, des références non officielles.

Dans la très grande majorité, les notes attribuées aux exposés sont supérieures ou égales aux notes des entretiens.

L'exposé

La plupart des candidats utilise le dossier au cours de l'entretien. Les exposés ne sont pas appris par cœur, ils sont au contraire présentés de manière vivante et intéressante. Le temps est bien respecté chez les candidats qui ont, presque tous, préparé l'épreuve correctement.

Chez les bons candidats, la présentation de la séquence didactique est argumentée au cours de l'exposé, la présentation de leur séquence est faite de manière originale et un effort pour la recherche des supports (jazz, musique médiévale, ...) est observable.

* Toutefois, les savoirs disciplinaires, les exigences du Socle, les concepts pédagogiques et didactiques, les connaissances concernant les publics scolaires et le développement de l'enfant restent globalement à approfondir.

* L'évaluation et l'hétérogénéité d'une classe, les dispositifs de différenciation et les traces écrites (si nécessaires), la création et l'expression et la transversalité du sujet sont très peu abordés.

- L'utilisation des TUIC (bande sonore, vidéo, diaporama, canevas interactif, ...), à bon escient, peut contribuer, favoriser la clarté des propos. Il est cependant rappelé aux candidats que la totalité des contenus doit être présente dans leur dossier.

Rares sont les candidats qui ont utilisé les TUIC pour leur exposé. Quelques candidats prennent appui sur un diaporama tiré du dossier, cela permet de rendre celui-ci plus facile à comprendre.

* Peu de candidats ont exploité la pratique d'un instrument au service du développement culturel et artistique. L'intégration de cette pratique dans une classe est peu questionnée.

L'entretien

Les entretiens n'ont pas toujours permis d'élargir les échanges au-delà du sujet, du domaine, du cycle, ... retenus pour le dossier. Certains candidats ont même paru surpris que le jury élargisse le questionnement. Le jury a apprécié l'honnêteté intellectuelle des candidats quant à la lecture des ouvrages présents dans la bibliographie et à la mise en œuvre ou non de l'unité d'apprentissage dans une classe d'école primaire.

Les candidats les plus brillants se sont distingués par :

- une bonne communication : dialogue avec le jury en apportant des réponses argumentées, pertinentes, concises et empruntées de bon sens,
- un véritable intérêt pour la discipline et des connaissances réelles,
- une articulation de leurs connaissances pédagogiques et didactiques avec des séances d'enseignement où les compétences et objectifs sont clairement déterminés,
- une capacité à remettre en cause plusieurs éléments des séances préparées pour améliorer, en fonction des remarques du jury, la qualité des supports ou des objectifs visés et ainsi faire évoluer les situations pédagogiques proposées,
- une capacité à se décentrer du sujet de leur dossier pour élargir aux autres domaines de l'éducation musicale (écoute, rythme, chant), aux autres cycles, aux autres domaines artistiques ou autres disciplines (histoire des arts, histoire, maîtrise de la langue, ...),
- une capacité à recontextualiser puis élargir dans le temps (périodes de l'histoire) et dans l'espace (européen et extra-européen),
- une capacité à inscrire leur enseignement dans une démarche de parcours (cycle, travail d'équipe, PEAC, ...),
- une capacité à se projeter dans le métier,

- une connaissance de l'enfant, de l'élève et un bon sens certain.

* Les stratégies de communication, dites « d'évitement » ont été sanctionnées (le candidat répète ou fait répéter systématiquement les questions qui lui sont posées, répond à une question par une autre question, voire remet en cause la précision de la question du jury).

* L'analyse des difficultés d'un chant (la faisabilité, les réelles difficultés autres que les paroles : hauteur, tessiture, ambitus, anacrouse, tempo, rythmes, ostinato, canon et plus globalement, progression vers la polyphonie ...) est à approfondir.

* Lorsque le candidat finalise son unité d'apprentissage par une représentation, une rencontre chorale, une création d'un paysage sonore ou autres, le résultat prend souvent le pas sur les apprentissages et la démarche.

* Certains candidats sont dans l'incapacité de modifier leurs propositions pour améliorer leur séquence.

* Les capacités des élèves selon leur âge, notamment chez les élèves d'école maternelle et principalement chez les élèves de PS et MS, sont peu maîtrisées.

* Le jury s'étonne qu'une proportion importante de candidats envisage, comme seule aide pédagogique possible, la présence de l'intervenant extérieur rémunéré qu'est le titulaire du DUMI. Interrogés sur le rôle de ce dernier, les candidats sont sur des représentations erronées.

* Trouver des documents sur internet ne saurait suffire pour citer ses sources.

Lorsque le candidat évoque, dans son exposé, un compositeur, le jury est en droit de lui demander de citer une ou deux de ses oeuvres, de le resituer dans le temps et de nommer quelques personnages historiques contemporains, artistes ou autres.

* Certains candidats ont considéré que pratiquer un instrument, fréquenter une école de musique, être instrumentiste ou être intervenant extérieur, ..., pouvait suffire à réussir l'épreuve. Lorsque le candidat est instrumentiste, que l'instrument (présent dans le dossier) a servi de support ou de valorisation à sa séquence, voire que le candidat l'apporte le jour de l'épreuve, le jury attend du candidat qu'il soit en mesure de l'exploiter avec des élèves d'école primaire et de s'exprimer sur la plus-value et l'exploitation pédagogique en lien avec les textes officiels. Le jury tient également à préciser que la pratique d'un instrument et la lecture de la musique peuvent être des facteurs favorisant mais que ce ne sont, en aucun cas, des conditions nécessaires. D'ailleurs, il note que les meilleurs candidats sont indifféremment des instrumentistes ou pas.

- L'entretien permet d'élargir et de vérifier les connaissances, les compétences et la culture des candidats dans les autres cycles, les autres domaines artistiques et les autres disciplines, et ce dans une logique de parcours (travail en équipe, progressions, programmations, PEAC, travail avec un intervenant extérieur en éducation musicale, connaissance des dispositifs tels que *Orchestre à l'école*, *A.R.T.S*, *C.L.E.A.*).

- Il est recommandé aux candidats de mettre en place l'Unité d'Apprentissage dans une classe. Peut-être réfléchir sur une démarche inverse : choisir le cycle et le niveau de classe du dossier en fonction des lieux de stage.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Dans l'ensemble, les candidat(e)s sont bien préparé(e)s à l'épreuve. La présentation des dossiers est maintenant beaucoup plus fouillée, plus documentée et les prestations orales n'en sont que plus satisfaisantes. Davantage de sujets concernent le cycle 3 plus que le cycle 2 et, à la marge, la maternelle, ce qui est logique et conforme au B.O. du 25 juin 2015, avec des dimensions de l'enseignement moral et civique davantage mises en relief que d'autres : *La sensibilité* tout d'abord, puis *Le droit et la règle*, *Le jugement* ensuite et enfin *L'engagement*. La connaissance des textes qui régissent l'EMC est généralement correcte.

Les thématiques récurrentes ont également été les suivantes : le refus des discriminations en tout premier lieu, suivi de près par le droit et la règle, les droits des enfants, l'égalité Filles/Garçons, les symboles de la République, la sécurité routière ... Un seul sujet en lien avec le domaine des sciences a été présenté « Développement durable et Enseignement Moral et Civique ».

Un fait marquant a traversé les oraux d'EMC cette année: les attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan. Dans l'exposé oral, de nombreux candidats et candidates les ont évoqués pour renforcer cette nécessité d'envisager cet enseignement comme rempart au fanatisme religieux et rappeler par ce biais l'importance de l'Ecole et des enjeux qui lui sont assignés.

Les candidats se sont montrés volontaires, impliqués, capable d'un premier niveau d'analyse réflexive.

L'épreuve de l'oral 1 interroge très fortement la posture de l'enseignant(e), son éthique professionnelle, l'Histoire du système éducatif au travers des nombreuses questions de citoyenneté, de symboles républicains, de valeurs républicaines, des fondements de l'école française. Il s'agit par ailleurs d'un oral qui oblige les candidat(e)s à se projeter dans des situations très concrètes de prise en charge du handicap, de règles du vivre ensemble. Les candidat(e)s sont donc invité(e)s à mobiliser des connaissances culturelles très larges, à détenir une bonne connaissance de l'enfant, de son développement, à connaître également les différents partenaires de l'école, éducatifs, associatifs etc.

Sur les prestations des candidats au cours de cette épreuve orale

1 L'exposé

Comme les années précédentes, il a été constaté que les candidats apportent un CD ou une clé usb de présentation des annexes en plus du dossier écrit, présentent un diaporama tiré du dossier pour soutenir l'exposé oral ou encore des documents agrandis. Bien présentés et bien commentés, ces supports sont appréciés par les différents membres du jury. La préparation à cet exposé puis l'exposé en lui-même attestent d'un grand sérieux et d'un potentiel qui est confirmé ou au contraire infirmé au cours de l'entretien.

La plupart des candidats utilisent le dossier au cours de l'entretien. Cependant, les exposés appris par cœur par les candidats sont parfois difficiles à mener. On ne rappellera jamais assez l'importance de procéder à une lecture qui ne soit pas littérale voire à l'annoncée d'un document dactylographié. Le temps est assez bien respecté chez les candidats qui ont préparé l'épreuve correctement en mettant un point d'honneur à bien enchaîner les différents moments pour chaque partie relative aux

« connaissances scientifiques et didactiques du domaine » et « connaissances pédagogiques ». Les présentations sont cependant rarement originales et se focalisent parfois sur une relecture un peu plus vivante du dossier. Certains candidats prennent appui sur un diaporama tiré du dossier, cela permet de rendre celui-ci plus facile à comprendre. Parfois cela est sans aucun intérêt. La présentation de la séquence didactique est argumentée au cours de l'exposé chez les bons candidats. C'est un moment extrêmement important dans la mesure où il donne très rapidement à percevoir les capacités de communication des candidat(e)s qui doivent intéresser l'auditoire dès la prise de parole et assurer une clarté irréprochable. Sont valorisées les prestations des candidats qui savent bien poser leur voix, ne pas parler trop vite, regarder les membres du jury, construire leur propos de façon structurée en ne se contentant pas de lire purement et simplement leur dossier.

Par ailleurs, si le jury comprend très bien que le stress du moment puisse occasionner quelques difficultés ponctuelles (blancs, bafouillage occasionnel, oubli etc.), il ne peut les accepter lorsqu'elles sont récurrentes au point de devenir rédhibitoires (commentaires à haute voix sur sa propre prestation, répétition de « voilà ! », de « euh ! », de « bien », de « ouais, alors », commentaires inappropriés tels que , « Vous pourrez m'interroger là-dessus dans la deuxième partie de l'entretien », « La théorie, c'est pas mon truc ! »). Outre le fait qu'elle participe à l'intellection du propos, elle permet également de voir comment le futur enseignant va s'adresser à la classe qui lui sera confiée, moins de trois mois après son oral. Une concordance des temps, une conjugaison fantaisiste, un vocabulaire pauvre ou non maîtrisé, des liaisons qui écorchent les oreilles laissent supposer que les élèves risquent de ne pas avoir en face d'eux le modèle que l'Institution se doit de recruter pour les faire entrer dans la langue. A titre d'exemple, les « ceux qui z'ont » sont notamment insupportables, surtout lorsqu'après avoir eu l'aide du jury pour les rectifier, les candidat(e)s ne lâchent pas ce « z » en proposant « ceux qui z'avaient » en lieu et place de la formulation attendue. On se demande alors comment s'opèrerait le passage à l'écrit...

Il y a bien deux parties : a. les fondements scientifiques, b. les enjeux pédagogiques et didactiques dans la construction d'une séquence. A cet égard, les prestations les meilleures sont celles qui respectent deux exigences. D'une part, un équilibre entre les deux moments (des candidat(e)s peuvent parfois passer trop vite sur l'un d'eux et c'est souvent la partie scientifique qui est négligée, comme s'il fallait passer au plus vite à la pratique de classe) ; d'autre part, une correspondance et une mise en liens permettant de voir en quoi les connaissances théoriques sont mises au service de la construction de la séquence. S'il faut rappeler que ce n'est pas le dossier écrit qui est noté, c'est toutefois bien à partir de lui que l'exposé est organisé. Sa présentation donne dès lors un aperçu de la manière dont le futur enseignant s'appuie sur des savoirs savants pour faire la classe (travailler sur le droit et la règle implique par exemple de maîtriser soi-même certaines distinctions conceptuelles et juridiques fondamentales dont le dossier doit aussi justement traiter). Il est donc bien moins utile de faire étalage d'une série de connaissances acquises parfois sur le tard, que de s'approprier ces mêmes connaissances dans le but de mieux justifier ses choix pédagogiques.

2 L'entretien avec le jury

Comme l'année dernière, les candidats les plus brillants parviennent à articuler leurs connaissances pédagogiques et didactiques avec des séances d'enseignement où les compétences et objectifs sont

clairement déterminés. Ils savent également répondre de manière concise pour permettre au jury d'élargir le sujet. Ils sont capables de remettre en cause plusieurs éléments des séances préparées pour améliorer, en fonction des remarques du jury, la qualité des supports ou des objectifs visés, par exemple. Le jury apprécie les prestations des candidats qui sont capables de progresser dans leurs représentations initiales contre celles qui confirment le caractère superficiel des représentations, qui ne permettent pas de lever des ambiguïtés ou révèlent un simple collage d'informations sans lien et/ou non investies par les candidats. Certains candidats continuent comme au cours de l'exposé de restituer leur cours comme seule ressource de réponse. Des candidat(e)s font preuve de bonne volonté mais leur questionnement est restreint. Ils éprouvent des difficultés à envisager les limites de leurs propositions malgré une volonté affichée de cheminer avec le jury. Les insuffisances constatées lors de prestations plus faibles concernent la maîtrise de la langue française, une méconnaissance de la discipline et l'incapacité des candidats à répondre aux questions du jury en tenant compte des notions de développement de l'enfant. La question du « développement moral » est souvent mal interprétée ou méconnue par les candidats. Lorsqu'elle est connue, la plupart des candidats ne parviennent pas à créer du lien entre leur séquence et leurs connaissances des fondements scientifiques du développement moral chez l'enfant.

Sont appréciées en revanche les échanges avec les candidat(e)s qui sortent facilement d'un premier parti pris et qui savent intégrer des propositions du jury en venant même parfois les enrichir, les candidat(e)s qui n'éluident pas les questions et se livrent authentiquement avec une bonne compréhension de la posture attendue au cours de cet entretien, ceux et celles qui savent manipuler des concepts, sont curieux et font preuve d'un grand esprit d'ouverture, qui sont au courant des sujets d'actualité en lien avec le sujet qu'ils présentent, qui ont déjà cette posture d'enseignant contrairement à ceux qui n'en montrent pas le moindre signe et qui se présentent finalement à l'épreuve sans avoir la moindre idée de l'acte d'enseigner. Certain(e)s candidat(e)s a contrario sont parfois capables de faire mention de leur désir de formation en sachant préciser ce qu'ils peuvent à peu près mettre en place et ce dont ils ont besoin pour avancer, ce qui augure très certainement d'une formation efficace.

Nota bene : Quelques candidats se présentent à la suite d'une reconversion professionnelle. Il est important de rappeler que, dans ce cas, l'expérience passée ne saurait être mise en avant sans qu'il y ait une relation explicite avec l'engagement dans le métier de professeur des écoles et en particulier, par rapport à la thématique choisie dans le dossier. Pour le dire autrement, là où certain(e)s insistent d'emblée lourdement sur des compétences acquises dans tel ou tel domaine par les fonctions qu'ils ont pu occuper (animation, ressources humaines, encadrement sportif, voire, cours donnés dans l'enseignement supérieur), le jury est toujours plus sensible au discours de celles ou ceux qui – à l'occasion d'une question qui le justifie – établissent des ponts avec ces éventuelles fonctions passées ou présentes. Il est donc plus judicieux de s'y référer à titre d'éclairage complémentaire, que de vouloir instrumentaliser un parcours professionnel comme s'il pouvait implicitement se substituer à la formation dispensée pendant le stage.

En outre, c'est évidemment une capacité de distanciation vis-à-vis de ce passé professionnel qui est attendue, distanciation à défaut de laquelle on passe du passé au « passif » si le candidat donne le sentiment d'être incapable de faire évoluer ses représentations.

Une illustration à titre d'exemple : les théories du développement. Encore plus fréquentes que les références sociologiques, elles sont souvent présentées dans le dossier et dans l'exposé. Toutefois, quand les candidat(s) proposent des séances qui paraissent inadaptées aux capacités d'une tranche d'âge (très souvent en maternelle), il est clair que les livres ou les articles de psychologie n'ont pas fait l'objet d'une réelle appropriation. L'entretien est là pour, précisément, aider le candidat à revenir sur des erreurs de conception, mais si l'on constate que les représentations sont figées, on est d'autant plus circonspect sur l'intérêt des lectures personnelles dont les vertus restent alors purement décoratives. D'une manière générale, il faut donc prendre soin de maîtriser ce que l'on décide d'écrire dans le dossier sous peine de donner le sentiment d'avoir passivement compilé des informations pour noircir le maximum de pages.

Conclusion

Pour aller plus loin, au-delà des remarques formulées ci-dessus, les futurs candidats sont invités dans un premier temps à parfaire leurs connaissances scientifiques et didactiques mais à investir dans un second temps la partie pédagogique en lien étroit avec ces mêmes connaissances. Doivent ensuite être encore plus approfondies qu'elles ne le sont actuellement les notions d'évaluation, de supports bien pensés (albums de littérature de jeunesse, affiches, vidéos...) en privilégiant ici l'esprit critique dans le choix des documents que l'on opère. Les notions de traces que l'on laisse aux élèves doivent être interrogées pour le sens qu'elles laissent derrière elles, le cahier d'EMC également, la notion de parcours aussi. La conception de cet apprentissage spécifique tout comme la conception de l'évaluation de cet apprentissage doit être particulièrement soignée. La question du débat ou de la discussion à visée philosophique, outil privilégié dans cet enseignement et souvent évoqué, mériterait, quant à elle, une préparation plus poussée et des investigations minutieuses sur le terrain quand elles sont possibles (Quelles compétences précises travaille-t-on en langage oral ? Quels sont les incontournables du côté des enseignants ? du côté des élèves ? A quels outils intellectuels a-t-on recours lorsqu'on place les élèves dans une telle situation? ...). Les observations des étudiants, analysées, commentées par les formateurs pourraient utilement venir outiller les futurs professeurs dans l'un des oraux scolaires les plus difficiles à mettre en œuvre.

Oral 2

Entretien à partir d'un dossier

L'oral 2 se décompose en deux parties : Education Physique et Sportive (30 minutes) et Connaissance du système éducatif (45 minutes). L'épreuve de Connaissance du système éducatif succède immédiatement à l'épreuve d'EPS pour constituer une prestation d'1h15 au total.

Première partie : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'épreuve d'EPS se déroule en première partie de la deuxième épreuve orale.

Durée totale de l'oral : 1h15

Durée de l'oral d'EPS : 10 minutes d'exposé suivies de 20 minutes d'entretien

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Les APSA suivantes ont été concernées :

- Jeux et sports collectifs
- Gymnastique
- Natation
- Jeux et sports d'opposition

Les sujets sont proposés sous la forme d'une vidéo de 2mns 30 environ incluant les 3 consignes ou questions :

- Décrivez les situations présentées et argumentez les choix opérés par l'enseignant
- Identifiez et analysez 2 ou 3 comportements observables
- En quoi la pratique de cette activité concourt-elle à l'éducation à la santé ?

Les vidéos présentent :

- Soit une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice
- Soit une série de situations significatives d'une progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique corporelle considérée.

Les candidats disposent de la vidéo durant tout le temps de préparation sur un ordinateur individuel ainsi que pendant le temps de l'épreuve orale devant le jury.

L'évaluation renvoie à trois grands domaines et impose une gestion rigoureuse ainsi que la maîtrise de nombreuses compétences relatives à :

- 1/ l'expression et la communication : qualité de l'expression, aisance, précision, concision, mise en évidence des éléments essentiels notamment à partir du support vidéo, structuration du propos.
- 2/ la maîtrise des savoirs disciplinaires et des exigences du socle pour enseigner, connaissance des programmes de l'école primaire, connaissances pédagogiques et didactiques, utilisation pertinente des observables, des finalités de l'école ...
- 3/ celui de l'analyse et de la réflexion : pertinence des réponses aux questions posées, capacité à situer l'action d'enseignant par rapport à des valeurs de référence et dans le cadre des réglementations existantes

Remarques générales

Le jury souligne cette année encore l'investissement des candidats dans la préparation de cette épreuve : les prestations répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : description des situations observées et des problèmes rencontrés lors de celles-ci par les élèves.

La moyenne comme la médiane le démontrent.

Cependant, un certain « formatage » est constaté pour ce qui concerne la contribution à l'éducation à la santé, beaucoup de candidats « récitent » des standards stéréotypés reprenant le même plan, les mêmes contenus et les mêmes propositions d'activités, il est également remarqué que les connaissances relatives au développement de l'enfant, ses capacités, ses ressources et les principales caractéristiques de son fonctionnement sont globalement moins bien maîtrisées.

1/ Maîtrise de la langue pour communiquer

Majoritairement, l'expression et la communication sont maîtrisées aussi bien dans les exposés que dans les entretiens.

+ Les exposés répondent au sujet, ils sont le plus souvent clairs, structurés et cohérents. Le plan est annoncé et s'articule majoritairement autour du questionnement proposé.

Certains candidats annoncent en préambule, le ou les problèmes moteurs travaillés, se montrent capables d'approfondir leur réflexion autour de la problématique présentée et osent un avis personnel argumenté.

+ Les candidats ont dans l'ensemble bien su gérer le temps imparti pour traiter le sujet, le jury a apprécié que des candidats puissent se détacher de leur préparation écrite pour adopter une posture de communication adaptée à l'exercice, ils argumentent en prenant appui sur le support vidéo qu'ils ont bien analysé.

- A contrario, les candidats ne pouvant se détacher de leurs notes voire lisant in extenso leur écrit ont laissé une impression défavorable.

-/+ Encore trop peu de candidats ont recours à la vidéo, pourtant disponible, afin d'étayer leurs propos, perdant un temps précieux à décrire de façon exhaustive l'ensemble des dispositifs matériels. Il est donc utile de rappeler que ce support a vocation à être utilisé pour a minima resituer les observations effectuées.

- Le jury note également une maîtrise insuffisante du lexique spécifique nécessaire à l'explicitation des conduites motrices et des gestes professionnels

La connaissance du vocabulaire spécifique permettant de décrire les situations proposées doit être systématiquement travaillée, ce travail permettra d'expliciter les gestes professionnels observés. Il paraît indispensable que les candidats adaptent le contenu de leur exposé à leurs connaissances réelles afin de définir et de maîtriser la terminologie et les concepts employés.

2/ Maîtrise des savoirs disciplinaires, des exigences du socle

+ Les candidats ont une assez bonne connaissance des APSA concernées, ils restituent généralement le domaine et la compétence spécifique travaillée.

+ Globalement, les connaissances didactiques et pédagogiques sont abordées avec pertinence : les candidats parviennent à expliquer comment construire et réguler l'enseignement et l'apprentissage en fonction de la diversité des élèves et dans le cadre de la polyvalence.

- A l'inverse, les jurys déplorent comme l'an dernier que trop de candidats perdent un temps précieux à décrire les situations laissant peu de place à l'analyse des problèmes rencontrés par les élèves dans les tâches qui leur sont proposées : dans ce cadre, les ajustements pédagogiques se réduisent parfois à une énumération d'activités qui ne font pas sens.

- Plutôt qu'une énumération de principes généraux, les candidats en difficulté dans le questionnement devraient privilégier le développement d'un exemple concret dont ils expliciteront la mise en œuvre : les règles du jeu, la connaissance du schéma corporel, le travail sur la respiration...

- La pratique des activités est rarement décrite en référence aux années de chaque cycle et sans faire état des ressources locales : une progression se différencie d'une séance, un parcours se différencie d'ateliers.

Il est important que les candidats repèrent la situation d'apprentissage, caractérisent son but, le dispositif, les consignes, les variables didactiques, les critères de réussite et de réalisation, les possibilités de différenciation et le rôle de l'enseignant.

L'enjeu est de montrer comment arriver aux compétences attendues à partir des comportements initiaux finement analysés.

3/ Analyse et réflexion

+ Les jurys ont apprécié les candidats qui s'appuyant sur une analyse objective des comportements des élèves définissent avec clarté et concision quelques enjeux qu'ils resituent dans un domaine bien référencé.

+ Les jurys ont privilégié les prestations des candidats articulant avec pertinence les conduites motrices observées aux questions d'enseignement visées, se fixant des objectifs réalistes, proposant des remédiations concrètes au regard des problèmes repérés montrant ainsi les compétences attendues dans le cadre de l'épreuve.

- Les examinateurs observent en effet que certains candidats confondent savoirs formalistes et apprentissages par compétences faute de trouver le sens de la situation pédagogique proposée souvent par manque de capacité d'observation. C'est notamment le cas pour ce qui concerne la contribution à l'éducation à la santé : il convient de contextualiser les enjeux énoncés au vu des situations observées.

Les candidats veilleront donc à établir des articulations signifiantes entre les problèmes posés aux élèves face aux situations, la diversification des pratiques, les modalités pédagogiques et les liens vers les autres domaines d'apprentissages notamment le langage.

Les connaissances des APSA et le degré d'appropriation des textes officiels doivent être approfondis afin d'y recourir spontanément.

Les candidats sont toujours encouragés à être plus « authentiques » par rapport à leur pratique de l'EPS : il s'agira de mettre en évidence une problématique simple et d'y répondre au cours de

l'exposé en s'impliquant personnellement. Il paraît souhaitable de s'appuyer sur son expérience personnelle afin de proposer un développement qui mette en avant la diversité des comportements d'élèves et les dispositifs leur permettant de construire des connaissances.

Les exigences de l'épreuve d'EPS nécessitent une préparation rigoureuse justifiée par la place accordée à l'EPS dans les programmes scolaires. Son enseignement à toutes les étapes de la scolarité a des objectifs ambitieux et apporte une contribution unique dans la formation des jeunes.

En conclusion, pour réussir cette partie de l'épreuve, il convient de :

- Maîtriser les connaissances disciplinaires indispensables à un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire.
- Savoir expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.
- Montrer sa capacité à analyser, synthétiser les observations et à dégager une problématique.
- Prendre en compte, au cours de l'exposé, les comportements significatifs observés sur la vidéo pour illustrer les propos.
- Faire preuve de méthode dans la présentation en s'appuyant sur un plan annoncé et en étayant ses propos par l'image.
- Utiliser son expérience professionnelle ou les observations faites pour illustrer à bon escient.
- Se détacher de la lecture de ses notes pour communiquer avec le jury.

Deuxième partie : CONNAISSANCE DU SYSTÈME EDUCATIF FRANÇAIS

L'intitulé donné à cette épreuve (Connaissance du système éducatif) ne doit pas conduire à la considérer comme une simple vérification de connaissances. Dans sa totalité, l'épreuve comporte également une appréciation de la capacité de chaque candidat à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que celle à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

L'organisation de l'épreuve de Connaissance du système éducatif est présentée dans l'arrêté du 19 avril 2013.

Modalités de l'épreuve

- Exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire,
- Entretien avec le jury (trente minutes).
- Durée de la préparation (commune à EPS et CSE) : trois heures
- Durée totale de l'épreuve : une heure et quinze minutes (dont 45 mn pour la 2^e partie : CSE). L'épreuve est notée sur 100. 40 points sont attribués à l'EPS ; 60 points sont attribués à la CSE dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

Finalités de l'épreuve

L'épreuve de CSE vise à apprécier

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire : organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains,
- sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel)
- sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative
- son analyse de la situation professionnelle présentée et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester des compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.
- sa prise en compte des acquis et des besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire,
- sa capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Critères d'évaluation des candidats

Dans l'exposé, les critères d'évaluation portent sur l'aptitude à dégager la problématique de la situation professionnelle proposée dans le dossier, à présenter un discours organisé et cohérent fondé sur une lecture approfondie des textes du dossier et sur les questions qui l'accompagnent et à en offrir une analyse.

L'entretien permet, dans un premier temps, d'approfondir le sujet, de faire préciser les propos entendus, de revenir sur la compréhension des textes et d'échanger sur les interprétations. Dans la suite, le jury élargit le questionnement afin d'explorer, chez le candidat, les connaissances du système éducatif, ainsi qu'elles sont présentées dans le programme du concours. Il n'est pas attendu de connaissances juridiques et réglementaires spécialisées, mais seulement celles relatives à l'école primaire, dans ses divers contextes.

Au travers de l'exposé et de l'entretien, le candidat doit faire apparaître qu'il est engagé dans la construction des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies dans le *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* (Arrêté du 1^{er} juillet 2013). Il doit donc, en particulier, se montrer capable d'expliciter

- les principes fondamentaux qui portent l'école primaire et son fonctionnement,
- les processus d'apprentissage des élèves, notamment les capacités liées à l'âge,
- la prise en compte des besoins et de la diversité des élèves, celle des élèves en situation de handicap et celle des élèves en difficulté,
- les principes éthiques que peuvent suggérer les éléments du dossier,
- la dimension du travail en équipe, celle de la coopération avec les parents et avec les partenaires

La définition de l'épreuve autorise les jurys à une amplitude étendue du champ du questionnement. Il s'agit bien d'apprécier la capacité du candidat à se situer dans son futur métier : agent du service public et professeur des écoles dans la communauté éducative.

Dans l'entretien, outre les connaissances, sont appréciées l'aptitude à la coopération par l'échange structuré avec le jury, la capacité à argumenter, l'expression de convictions à l'égard de valeurs, celle de choix référés à des principes éthiques. Il s'agit d'appréhender comment le candidat se projette dans le métier qu'il envisage.

Les qualités d'écoute, de communication, d'expression, le niveau de langue, indispensables à l'exercice du métier d'enseignant, sont évidemment évalués.

Caractéristiques des dossiers

Constitués de cinq pages, les dossiers se composent généralement de trois textes dont les contenus se complètent, se répondent (ou s'opposent) et traitent d'une situation professionnelle dont le titre annonce la thématique. Quelques exemples de cette session : *La continuité des parcours scolaires, L'enseignement explicite en éducation prioritaire, Grande pauvreté et réussite scolaire, Le numérique et les apprentissages, Le travail en équipe,...*

Les documents sont le plus souvent des textes réglementaires, des extraits de rapports de l'Inspection générale sur le fonctionnement de l'école, des extraits d'ouvrages spécialisés de l'éducation, des articles issus de revues pédagogiques, de la recherche ou de la presse grand public sur des questions d'éducation.

Trois questions guident le candidat dans la préparation de son exposé

- o Question 1 : question orientant vers une synthèse des documents (ex. *A la lecture des textes, comment pouvez définir les enjeux du numérique à l'école*)

- Question 2 : question invitant au développement d'un aspect du dossier (ex. *En quoi l'usage du numérique redéfinit-il le statut de l'élève et la posture de l'enseignant ?*)
- Question 3 : question ouvrant sur une mise en situation professionnelle (ex. *Dans le recours au numérique, comment pouvez-vous envisager votre rôle d'enseignant au sein de la classe et en travail d'équipe ? Vous apporterez des illustrations concrètes*)

Deux exemples de dossier de cette session

SUJET n°11 : Enseigner les valeurs de la République

Ce dossier comporte 5 pages. Il est composé de

Texte 1 : Programme d'enseignement moral et civique pour l'école élémentaire et le collège (cycles 2, 3 et 4), arrêté du 12-6-2015, BO [spécial n°6 du 25 juin 2015](#)

Texte 2 : Claudine LELEUX, *L'EMC, une éducation par compétences !* Animation & Education n°249, pages 14 et 15, novembre-décembre 2015.

Texte 3 : Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, *Transmettre les valeurs de la République*, 25 janvier 2015 <http://blog.educpros.fr/Jean-Michel-Zakhartchouk/2015/01/25/transmettre-les-valeurs-de-la-republique/>

Vous construirez votre exposé à partir des questions suivantes.

- 1 – Comment pouvez-vous définir la relation qui doit se construire entre les valeurs de la République et les compétences des élèves ?
- 2 – Quelles seraient les conditions d'un enseignement moral et civique efficient ?
- 3 – Proposez quelques situations de classe qui permettraient aux élèves d'appréhender la République et ses valeurs tout en développant les grandes compétences proposées par C. Leleux ?

SUJET n°17 : Une pédagogie pour faire progresser les élèves qui ont le plus besoin d'école

Ce dossier comporte 5 pages. Il est composé de

Texte 1 : Roland GOIGOUX, *Une pédagogie éclectique au service des élèves qui ont le plus besoin d'école*, in La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2011

Texte 2 : *Des textes de problématisation Thème 1 Perspectives pédagogiques et éducatives*, Assises de l'éducation prioritaire 2013, Centre Alain SAVARY-Institut Français de l'Education- ENS de Lyon. <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-assises-ep-2013/realiser-un-enseignement-explicite>

Texte 3 : Jacques CRINON, *Journal des apprentissages, réflexivité et difficulté scolaire*, in Repères, n°38, 2008

Vous construirez votre exposé à partir des questions suivantes.

- 1 – Quels sont les enjeux et les caractéristiques d'une pédagogie qui ferait progresser les élèves qui ont le plus besoin d'école ?
- 2 – Comment des pratiques pédagogiques peuvent-elles générer le contraire du but qu'elles poursuivent ?
- 3 – Quels principes pédagogiques appliquer pour rendre son enseignement plus efficace envers les élèves les plus fragiles? Vous illustrerez votre propos par des exemples issus de situations de classe.

Appréciation globale sur les prestations des candidats lors de la session 2016

Les candidats ont montré majoritairement une représentation claire des attentes à l'épreuve orale 2 du concours. Pour cette troisième session du concours issue de l'arrêté de 2013, ils sont apparus correctement préparés.

Au plan méthodologique, l'exposé est construit, conforme aux règles de l'exercice. L'introduction présente les textes du dossier en les caractérisant, expose la problématique, annonce le plan qui reprend très généralement l'ordre des questions. Une conclusion est apportée.

Le registre de langue est soigné, avec dans l'ensemble une certaine maîtrise du lexique et des concepts professionnels qui donne de la consistance au propos et une communication aisée.

Lors de cette session, il a été constaté que les candidats écartés du recrutement étaient plus éloignés que précédemment des exigences du concours et nettement décrochés de la majorité des candidats, en raison de connaissances beaucoup trop limitées, de problèmes de compréhension des textes ou d'une maîtrise insuffisante de la langue orale.

Des candidats généralement bien préparés à l'exercice sur dossier, mais des faiblesses récurrentes

Les compétences professionnelles, sans être toujours explicitement citées, apparaissent néanmoins intégrées dans l'analyse du sujet, par l'évocation de ce qui devrait être mobilisé pour traiter la situation professionnelle. Les compétences ne sont évaluables qu'en action, mais les prestations laissent percevoir que leur construction est bien engagée. Dans les échanges, les candidats sont capables d'avancer une argumentation, de se positionner et de faire preuve d'une maîtrise des connaissances à un niveau satisfaisant.

Ils exposent un positionnement clair notamment à l'égard de la diversité des élèves, du travail en équipe, dans la coopération avec les familles, la transmission des valeurs de la République, dont les principes d'égalité, de laïcité.

De manière générale, chez la plupart des candidats, les connaissances institutionnelles sont présentes, mais difficilement mises en perspective du point de vue des enjeux. Ainsi, la Loi de Refondation de 2013 est-elle souvent présentée sous la forme d'un catalogue d'actions et de dispositifs sans que sa finalité globale et politique puisse être exprimée.

De même, les connaissances relatives aux processus d'apprentissage des élèves, à leur niveau de développement, apparaissent également comme un domaine plus déficitaire, ce que révèlent notamment les propositions pédagogiques avancées, relatives aux jeunes élèves de la maternelle, souvent mal adaptées à leurs possibilités. Le jeune enfant reste un inconnu, notamment dans le développement du langage.

La représentation de la diversité des conditions d'exercice semble encore assez floue : réalités de l'école rurale, de l'éducation prioritaire, et souvent empreinte de stéréotypes.

Ce qui distingue les candidats remarquables.

Ce sont d'abord leurs qualités intellectuelles, mais elles ne sont pas suffisantes à elles seules. Ces candidats sont capables d'une lecture approfondie des textes du dossier pour en tirer une matière analysée propre à la construction d'un exposé solide. Ils sont capables d'exercer un regard critique sur les textes. Ils peuvent en outre s'appuyer sur des connaissances qui sont intégrées et permettent de fournir dans l'entretien des réponses élaborées, nuancées, dans une langue souvent d'une belle qualité. L'échange avec le jury est fluide, riche et constructif. Les concepts sont maniés avec aisance

dans un registre déjà professionnel. Ce qui caractérise ces candidats réside aussi dans leur aptitude à identifier les enjeux éducatifs et politiques qui justifient les évolutions du système éducatif et les réformes et à traiter les situations en ne se limitant pas à une description de leurs aspects pratiques. Ils sont en outre en mesure d'illustrer leur propos par des exemples issus de leurs stages ou de leur expérience, avec la mise à distance nécessaire.

Leur positionnement professionnel est clair, fondé sur des principes éthiques explicites.

Leur entrée dans les compétences professionnelles est nettement repérable.

Enfin, ils font preuve d'une bonne culture générale.

Des prestations qui, à l'opposé, n'ont pas convaincu les membres des jurys en raison de faiblesses de différentes natures et parfois cumulées.

- Les connaissances du système éducatif (qui sont pourtant l'intitulé de l'épreuve) sont insuffisantes, voire inexistantes. Elles révèlent chez ces candidats un niveau de préparation très insuffisant, une absence d'appropriation des aspects élémentaires attendus (Loi de Refondation, référentiel de compétences, dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, projet d'école...). Ce manque de connaissances conduit à une incapacité à contextualiser les éléments du dossier, à les comprendre, maintient le propos dans un registre trivial par un déficit de lexique professionnel. Les questions du jury ne sont pas comprises, car sans référence pour le candidat. Certains, dotés pourtant des outils méthodologiques propres à construire un exposé à partir du corpus, ont malheureusement révélé une grande pauvreté dans leurs connaissances de l'école et du métier lors de l'entretien, évoquant leur vécu d'élève ou leur expérience de parents. Leurs qualités personnelles ne peuvent suffire à compenser ce manque patent de préparation.

- Le niveau de culture générale est apparu en deçà parfois de ce que contiennent les programmes de l'école : pas de références en littérature de jeunesse ou en arts (impossibilité de citer des œuvres, des artistes, des périodes historiques) lorsque le déroulement de l'entretien offre l'opportunité d'une question sur ces domaines, la question elle-même décontençant les candidats ; incapacité à offrir quelques grandes figures féminines pouvant être présentées aux élèves dans le cadre de l'éducation à l'égalité filles-garçons (la plupart des candidats citent un peu mécaniquement Marie Curie, mais aucune autre femme illustre ne semble connue. « *La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement.* » (Compétences communes à tous les professeurs, Référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013)

- L'inaptitude à une lecture experte et efficace des textes du corpus a produit des exposés très superficiels sans relation réelles aux textes, faits des généralités déduites du titre sans entrer véritablement dans la problématique. Aucune analyse ou mise en relation des textes n'a été tentée. Parfois, le stade de la paraphrase n'est pas dépassé. Lors de l'entretien, le retour aux textes n'a pas permis les approfondissements attendus et l'explicitation du sens. Parfois, ces candidats ne comprennent pas les questions posées dans l'entretien. La capacité à lire et à comprendre les idées développées dans un texte est une condition à la future formation et une exigence professionnelle.

- Des candidats ont manifesté une absence de conscience des réalités de vie de certains élèves et des causes qui tiennent des familles éloignées de l'école. Plus rarement fort heureusement, un positionnement inacceptable eu égard aux valeurs de l'école a été relevé, quand il

témoignait d'un regard supérieur et condescendant envers ces familles.

- Une communication défailante a amené les commissions à écarter des candidats, en particulier quand la maîtrise de la langue française semblait d'un niveau incompatible avec l'exigence du métier (nombreuses fautes de langue comme « qui z'ont », utilisation erronée des formes du verbe « acquérir », incorrections syntaxiques récurrentes, défaut d'usage du subjonctif, pauvreté du lexique, familiarités, paroles inaudibles,...). La posture de quelques candidats a pu apparaître inadaptée dans une épreuve de cette nature : recherche d'une connivence inappropriée avec le jury, signes d'agacement devant certaines questions qui augurent mal de l'ouverture attendue dans le travail d'équipe et dans la relation aux parents. Plus rarement, une attitude fermée et une communication minimaliste n'ont pas permis d'obtenir du candidat l'engagement dans un échange constructif.

- Quand ils ne disposaient ni de montre, ni de chronomètre (l'usage du téléphone portable étant proscrit), l'impossibilité de gérer le déroulement de l'exposé a desservi certains candidats, notamment quand le jury a dû les interrompre à l'issue des quinze minutes sans qu'ils aient pu achever leur propos. A l'opposé, un exposé trop court ne peut être apprécié positivement. Il se caractérise généralement par un traitement expéditif des textes, sans analyse et sans organisation du discours.

Recommandations

- Les candidats doivent avoir compris les enjeux des politiques éducatives. La question du « pourquoi ? » l'existence de telle loi, tel règlement reste généralement sans réponse. La compétence 2 du référentiel : *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école : (connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et son organisation en comparaison d'autres pays européens)* s'inscrit pourtant largement dans la finalité de l'épreuve. Cette approche est à mettre en relation avec les connaissances historiques, souvent déficitaires, relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer. Un pas qualitatif dans la préparation sera franchi si les candidats peuvent passer d'une approche descriptive des faits, des normes ou des principes à la compréhension de leurs enjeux.

- La connaissance des élèves, sous l'angle de leur développement et de leurs capacités selon les âges, et en particulier à l'école maternelle, ainsi que les connaissances relatives aux processus d'apprentissage sont à approfondir. De manière générale, les candidats n'évoquent jamais les stratégies d'apprentissage des élèves. Le cycle 1 apparaît comme un niveau mal connu. La compétence 3 - *Connaître les élèves et les processus d'apprentissage* sera à améliorer, pour une préparation plus complète de l'épreuve.

- Certains domaines apparaissent mal maîtrisés par la majorité des candidats. Le numérique est à cet égard étonnamment inexploré du point de vue de ses enjeux pour l'école, mais aussi de ses pratiques. La réflexion sur les usages numériques est indigente et serait à construire dans la préparation du concours. Il s'agit d'une priorité nationale et d'une compétence à construire

(9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier). L'éducation prioritaire, autre domaine, mériterait d'être connue par son référentiel en six priorités et pas uniquement par l'apport de moyens.

- Les prestations gagneraient à ce que les compétences professionnelles du référentiel soient davantage présentes dans les propos des candidats, qu'elles soient convoquées de manière explicite pour traiter les situations, soutenir les positionnements et les choix.

- La polyvalence, spécificité du maître du premier degré, n'est perçue que dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières), sans compréhension de sa fonction dans la construction des connaissances et des compétences (notamment transversales) par les élèves ainsi que dans la préparation de situations d'apprentissage complexes et portées par l'interdisciplinarité. Elle peut être remise en cause par certaines pratiques pédagogiques d'équipe (échanges de service, classes partagées). Il serait utile que la polyvalence soit mieux envisagée dans ses implications. (Compétence P1 : *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique, tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.*)

Enfin, il est utile de rappeler que la polyvalence ne peut être exercée que sur le fondement d'une solide culture générale.

- La préparation devrait conduire à une meilleure maîtrise du lexique professionnel dont l'absence fait obstacle à l'analyse des situations proposées. Cette qualité est attendue parce qu'elle est révélatrice d'une familiarité déjà acquise avec les concepts et l'environnement du métier. Son absence est caractéristique d'une préparation insuffisante et ne permet qu'une pensée superficielle sur les questions à traiter ainsi qu'un discours trivial. Des concepts, comme la différenciation, sont invoqués de manière parfois un peu incantatoire, sans que le candidat ne puisse en apporter une définition acceptable. Cette maîtrise est très nettement apparue comme un élément de distinction entre les candidats.

- Le recours pertinent à des exemples bien choisis, issus de l'expérience, est resté une caractéristique des très bons candidats. La capacité à analyser le vécu des stages (au plan pédagogique comme à celui de la vie scolaire) serait à développer en interaction avec les textes réglementaires et les exigences éthiques. Les outils de mise à distance et d'analyse réflexive semblent manquer pour tirer tout le bénéfice de ces immersions. En leur absence, l'observé et le constaté prévalent sur les indications institutionnelles. Ceci semble particulièrement patent chez des candidats possédant une expérience professionnelle en milieu scolaire qui leur fournit certes un matériau dense issu de l'observation, mais pas toujours des moyens de l'analyser. Ceci peut contribuer à altérer la projection dans le métier.

- Au plan méthodologique, la présentation des textes se réduit parfois à la simple relecture mot à mot des titres et sources, alors qu'un bref résumé des idées majeures de chacun d'eux dénote déjà une première marque de compréhension. Il serait apprécié que des candidats osent un plan qui ne soit pas que la reprise des trois questions du sujet et qui offre une autre articulation des textes, sans pour autant négliger que des réponses soient apportées à ces questions. La troisième question des sujets qui ouvre sur une mise en situation professionnelle plus concrète a souvent été mal développée. Là aussi, la capacité à recourir à une expérience bien intégrée

constituerait un renfort utile.

- Enfin, il est nécessaire que tous les candidats soient conscients des exigences formelles d'une épreuve orale de recrutement de professeur, dans la posture, dans le registre de langue.

Conclusion

Les exigences de cette épreuve sont celles attendues à l'égard de candidats qui viennent de s'engager dans un processus de construction de compétences professionnelles et dont le niveau correspond au master 1. C'est dans ce souci d'apprécier l'entrée dans la perspective du métier de professeur des écoles que les jurys ont évalué les exposés et mené les entretiens, en veillant à ce que chacun puisse révéler au mieux ses potentialités.

Comme toute épreuve orale, celle de Connaissance du système éducatif requiert une solide préparation qui repose sur

- une mise à niveau des connaissances indispensables, à partir du référentiel des compétences
- l'acquisition d'un lexique professionnel maîtrisé,
- une première familiarité déjà avec les réalités concrètes de l'école, qui doivent avoir été analysées dans le cadre d'une complémentarité théorie-pratique,
- un entraînement à présenter son exposé, en respectant la contrainte du temps (S'être ménagé plusieurs simulations est vivement recommandé).

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, souvent significatives d'une préparation insuffisante, l'attitude ou les valeurs exprimées, le niveau de maîtrise de la langue française ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.

Pour cette troisième session du concours issu de l'arrêté du 19 avril 2013, les résultats à l'épreuve de Connaissance du système éducatif apparaissent globalement satisfaisants du point de vue de la préparation, avec une amélioration depuis la première édition et avec des perspectives d'évolution que ce rapport de jury a tenté de dessiner.

REDACTEURS DU RAPPORT

CRPE 2016

Jean-Yves BESSOL, Président
Jean-Pierre MOLLIERE, Vice-président

François CAPY

Brigitte CAPELAIN

Annie CERF

Michaël DEROZIER

Florian DIERENDONCK

Marie-Françoise GODON

Marie-Claire LENNE

Vincent LOGEON

Didier MEUROT

Claude MATICHARD

Claude VANDERVENNET